



Arrondissement de Virton
ADMINISTRATION COMMUNALE
FLORENVILLE

ARRETE DE POLICE

INTERDICTION INSTALLATION DE CAMPS DE JEUNESSE EN BORDURE DE
SEMOIS
JUSQU'AU 19 JUILLET 2021

La Bourgmestre,

Vu le communiqué de presse de Monsieur le Gouverneur de la Province du Luxembourg en date du 14 juillet 2021, suite aux intempéries qui ont frappé le nord-ouest de la province de Luxembourg ;

Vu que durant les vacances de juillet-août, la Commune de Florenville accueille des mouvements de jeunesse et que ceux-ci sont généralement installés dans des pâtures jouxtant un cours d'eau ;

Attendu que les prévisions météorologiques prévoient entre 40 et 60 litres d'eau à certains endroits ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des personnes ;

Vu la nouvelle loi communale ;

ARRETE :

ART.1 :

Sur tout le territoire de la commune de Florenville :

A partir de ce jour et jusqu'au 19 juillet :

Tout mouvement de jeunesse sollicitant une autorisation de séjour en bordure de Semois et/ou en zone inondable sera interdit pour les raisons de sécurité excepté **ceux qui séjournent dans des bâtiments.**

ART. 2 :

En application de la Nouvelle Loi communale, une copie du présent sera transmise à :

- ✓ Mr. Le Chef de Poste de Florenville, pour exécution
- ✓ Au service des Travaux et à l'Atelier Communal, pour information et disposition
- ✓ A Monsieur le Gouverneur, pour information

Fait à Florenville, le 16 juillet 2021

La Bourgmestre,



C.GODFRIN